

# Positions proposées dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec

Le 29 juin 2023

*Cette synthèse a été réalisée par Joanie Ouellette, chargée de projet et analyste-Énergie au Front commun pour la transition énergétique. Il s'agit avant tout d'un outil pédagogique permettant de faciliter la participation à la Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec, et non d'un document prescriptif. Les délais extrêmement serrés de la consultation gouvernementale ont exclu la possibilité d'avoir les longues délibérations qui auraient pu mener à des positions communes entérinées par l'ensemble des membres dans le cadre d'un exercice itératif étalé sur plusieurs mois. Les positions présentées ici reflètent les points de vue exprimés par des membres de la Coalition large sur l'énergie ainsi que des informations recueillies à d'autres sources. Nous croyons qu'elles sont en accord avec l'esprit et la lettre de la Feuille de route Québec ZéN mais elles ne doivent pas être considérées comme étant les positions officielles du Front commun.*

Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2023  
pour faire parvenir vos mémoires à l'adresse suivante:  
[consultation.energie@economie.gouv.qc.ca](mailto:consultation.energie@economie.gouv.qc.ca)

[Page Web où trouver les consignes détaillées](#)  
où vous lirez notamment « nous vous encourageons à lire les trois axes de la consultation et les questions s'y rapportant dans le [cahier du participant](#) de la consultation s'adressant aux experts, qui s'est tenue le 15 mai ». Les positions sont présentées dans le document ci-dessous en suivant ces trois axes.

<b>Résumé des positions proposées.....</b>	<b>3</b>
Général.....	3
Offre et demande.....	3
Tarification.....	4
Gouvernance.....	4
<b>Description détaillée des positions proposées.....</b>	<b>5</b>
Préambule.....	5
Données générales sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au Québec.....	5
Positions générales.....	7
Positions sur la consultation.....	7
Consultation et consentement des peuples autochtones.....	8
Positions sur l'offre et la demande d'énergie.....	10
Sortie complète des énergies fossiles.....	10
Une approche fondée sur la sobriété énergétique.....	11
Prudence avec le gaz naturel renouvelable.....	13
Positions sur la tarification de l'énergie.....	14
Non à toute disposition (légale, réglementaire, tarifaire) qui pénaliserait les ménages à revenus faibles ou modestes.....	14
Non au financement de la transition des fournisseurs d'énergies fossiles par les consommateurs d'énergies renouvelables.....	15
Positions sur la gouvernance de l'énergie et de la transition énergétique.....	16
Priorité au climat et à la biodiversité.....	16
Combiner la réglementation et les outils fiscaux pour promouvoir des actions allant dans le sens de la transition énergétique.....	16
Que l'énergie demeure un service public.....	17
Soumettre la production de l'énergie à la Régie de l'énergie et assurer son rôle de régulateur indépendant du secteur énergétique.....	18
Plan de transition avec des objectifs visant tous les secteurs d'activité et des cibles à court, moyen et long terme faisant l'objet d'une évaluation annuelle.....	18
Conclusion.....	19

# Résumé des positions proposées

## Général

1. Que le gouvernement mobilise les structures nécessaires à un dialogue social permettant de se concerter démocratiquement sur l'avenir énergétique du Québec.
  - a. Nous dénonçons la forme de la consultation actuellement proposée par le gouvernement.
  - b. Nous demandons que les objectifs, les moyens et les scénarios de transition soient élaborés au grand jour, à la suite d'un débat public mobilisant des instances de plénière et de concertation avec des groupes diversifiés, le tout à partir d'une méthodologie transparente. Nous demandons que chaque partie souhaitant participer à ce processus de débat public puisse être entendue et que tous les efforts nécessaires à la participation de groupes diversifiés et représentatifs soient faits.
2. Que le gouvernement mette en place une nouvelle politique énergétique permettant d'implanter un système énergétique socialement juste, décarboné et respectueux des limites des écosystèmes.
  - a. Nous refusons les décisions à la pièce, qui mènent à une transition énergétique improvisée et sans garantie d'alignement sur les objectifs de lutte aux changements climatiques, de préservation des systèmes naturelles et de la biodiversité, et de justice sociale.
3. Que toute modification de la Loi sur la Régie de l'énergie et de la Loi sur Hydro-Québec inclue une clause obligeant les nouveaux développements énergétiques à respecter les droits constitutionnels, internationaux et inhérents des onze nations autochtones vivant sur les territoires concernés.
  - a. Nous souhaitons notamment que le respect du principe de consentement préalable, libre et éclairé soit rendu obligatoire.

## Offre et demande

1. Que la politique énergétique du Québec mène rapidement à une sortie complète des énergies fossiles et à un système énergétique décarboné.
  - a. Nous demandons notamment à ce que, en plus d'un plan concret de sortie du pétrole, le gouvernement mette en place un plan de sortie du gaz naturel incluant des cibles descendantes de consommation et un plan d'accompagnement et de soutien des travailleurs et travailleuses du secteur ainsi que de leurs communautés.

- b. Nous demandons l'exclusion des programmes gouvernementaux de financement de tout projet faisant appel aux énergies fossiles, même des projets dits « verts » (par exemple, la fabrication de batteries à l'aide de gaz naturel).
- 2. Que le gouvernement déclare un moratoire sur l'octroi de capacité électrique ou de fonds publics à de nouvelles entreprises énergivores tant que nous ne sommes pas alignés sur le respect de nos objectifs climatiques, dont l'atteinte de la carboneutralité pour 2050, et que la sécurité énergétique de la population n'est pas assurée.
- 3. Que la politique énergétique du gouvernement québécois soit orientée vers une descente énergétique, c'est-à-dire une diminution de la demande en énergie, à la fois totale et par secteur.
  - a. Nous refusons toute transition énergétique fondée simplement sur l'électrification de la consommation énergétique actuelle.
- 4. Que la politique énergétique du Québec soit fondée sur les critères suivants, permettant d'évaluer et d'accepter, ou de refuser, les projets de développement énergétique :
  - a. Absence d'énergies fossiles;
  - b. Impact environnemental ne remettant pas en cause les objectifs de défense et de préservation des systèmes naturels et de la biodiversité;
  - c. Acceptabilité sociale;
  - d. Sécurité énergétique pour l'ensemble de la population;
  - e. Solidarité intra nationale et internationale, dont la lutte à la précarité énergétique et l'absence d'accaparement inéquitable des ressources.

## Tarifification

- 1. Que le gouvernement rejette tout plan de transition énergétique qui pénaliserait les ménages à revenus faibles ou modestes.
- 2. Que le gouvernement rejette toute mesure tarifaire qui ferait payer aux consommateurs d'énergie renouvelables la transition énergétique ou les pertes de revenus des producteurs et des distributeurs d'énergies fossiles. Nous dénonçons notamment tout « dédommagement » d'Énergir pour ses baisses de revenus et tout projet de financement du gaz naturel renouvelable par Hydro-Québec.

## Gouvernance

- 1. Que l'énergie soit reconnue comme un service public dont les actifs sont stratégiques et ne devraient pas être confiés au secteur privé.

- a. Nous dénonçons toute tentative de privatisation ou de déréglementation du secteur de l'énergie au Québec.
2. Que tous les moyens et les structures nécessaires soient mis en place pour assurer le rôle de régulateur indépendant du secteur de l'énergie de la Régie de l'énergie.
  - a. En plus de ses rôles actuels de réglementation et d'approbation des projets d'approvisionnement énergétique, nous demandons que la Régie de l'énergie soit tenue d'intégrer les objectifs de lutte au réchauffement climatique à ses critères prioritaires de décision et approuve les projets de production d'énergie pour qu'ils soient alignés sur la transition vers un système énergétique juste, décarboné et respectueux des écosystèmes.
3. Que l'obligation de desservir d'Hydro-Québec soit maintenue pour le secteur résidentiel.

## Description détaillée des positions proposées

### Préambule

De prime abord, soulignons que l'eau, l'air et le soleil n'appartiennent à personne. Les énergies produites à partir de ces biens communs devraient donc être des ressources collectives et non des biens spéculatifs gérés par des entreprises privées.

### Données générales sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au Québec

Parler de transition énergétique nécessite d'abord de souligner les objectifs climatiques que s'est donnés le Gouvernement du Québec. En effet, le Québec s'est engagé à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 37,5 % par rapport à 1990 d'ici 2030, et à atteindre la carboneutralité pour 2050<sup>1</sup>. Ce n'est que trop lentement que le Québec avance dans cette direction, les émissions de GES n'ayant diminué que de 2,3 % entre 1990 et 2019<sup>2</sup>. La production et la consommation d'énergie sont responsables de 70 % des émissions de GES du Québec<sup>3</sup>. Si le pétrole consommé dans le domaine du transport est à l'origine d'une grande partie de ces émissions, le gaz naturel utilisé pour chauffer les bâtiments est aussi responsable de 63% des GES du secteur du bâtiment et de 7% des émissions totales de GES du Québec. Il est par conséquent indéniable qu'une transition

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, « [Engagement du Québec pour le climat](#) », consulté le 13 juin 2023.

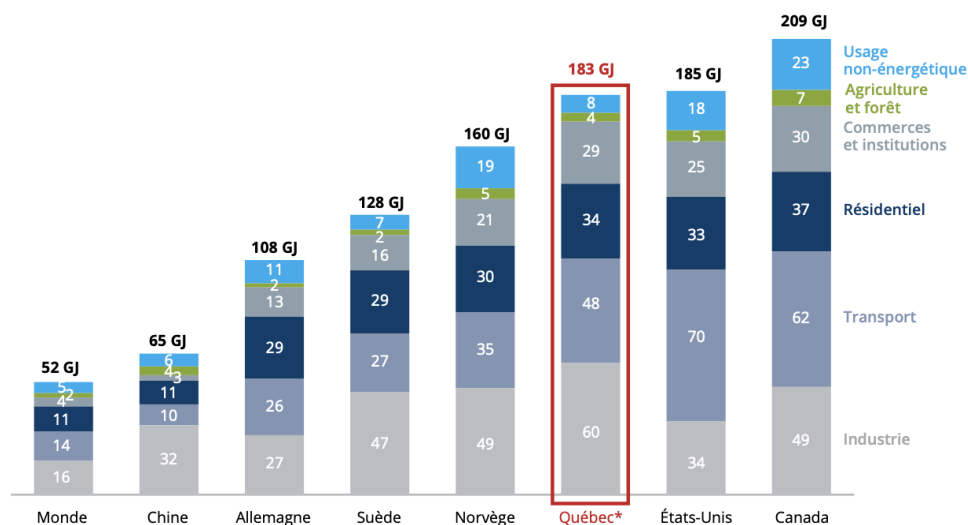
<sup>2</sup> Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, 2021, [GES 1990-2019. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990.](#)

<sup>3</sup> Whitmore J et Pineau P-O. 2023. [État de l'Énergie du Québec Édition 2023.](#) Chaire de gestion du secteur de l'énergie.

vers un système énergétique décarboné et respectueux des écosystèmes est une étape cruciale de l'atteinte des objectifs climatiques du Québec.

Les Québécois·es sont de très grands consommateurs d'énergie : 183 GJ par habitant (voir graphique 1). La demande énergétique du Québec provient en grande partie de l'industrie (39 %), suivie des transports (29 %), puis des bâtiments résidentiels (19 %) et commerciaux (12 %)<sup>4</sup>. On constate que 48 % de la demande énergétique provient de la consommation individuelle des Québécois·es (bâtiments résidentiels et une partie du transport). Il importe donc de ne pas limiter la transition énergétique à l'échelle des ménages, mais d'y inclure aussi le secteur industriel, de loin le plus énergivore. Pour chacun de ces secteurs, une approche systémique de réduction de la demande énergétique est de mise. Même si c'est l'acte individuel de prendre sa voiture pour se rendre au travail, par exemple, qui est à l'origine d'une partie importante de la demande énergétique du secteur du transport, c'est bien souvent faute d'avoir d'autres options de mobilité ou en raison de normes culturelles que les Québécois·es privilégient cette option de transport plus énergivore.

**Graphique 1. Consommation d'énergie par habitant des Québécois·es et d'autres régions ayant une économie similaire**



Source. Whitmore J et Pineau P-O. 2023. État de l'Énergie du Québec Édition 2023. Chaire de gestion du secteur de l'énergie.

Bien que l'électricité produite au Québec soit déjà majoritairement de source renouvelable, cela ne doit pas faire oublier que la majeure partie de la consommation d'énergie des Québécois·es est toujours hautement carbonée. En effet, 54 % de l'énergie

<sup>4</sup> Régie de l'énergie du Canada. [Profils énergétiques des provinces et territoires - Québec](#). Page Web consulté le 24 mai 2023.

consommée au Québec provient de sources fossiles (pétrole, gaz naturel et, marginalement, charbon).<sup>5</sup>

## **Positions générales**

### Positions sur la consultation

Le 30 novembre 2022, lors du discours d'ouverture faisant suite à la réélection de son gouvernement, le premier ministre François Legault a promis un « vrai débat de société » sur l'énergie au Québec. Or, le format de la présente consultation est loin de réaliser cette promesse.

Premièrement, une consultation n'est pas un débat. Un débat est fondé sur le dialogue entre différents acteurs. Il donne une place centrale à la discussion et creuse en profondeur les différents enjeux soulevés par une question. La présente consultation ne laisse que très peu de place au dialogue : seuls quelques experts sélectionnés ont pu participer à une journée de discussion, et la consultation en ligne ne permet pas de confronter les différents points de vue.

Deuxièmement, cette consultation ne porte pas sur l'avenir énergétique du Québec. Seuls quelques enjeux sectoriels, concernant principalement la production et la tarification de l'énergie, sont mis sur la table. Cette consultation laisse donc très peu de place à une vision permettant de repenser de manière systémique les enjeux énergétiques du Québec, et en laisse encore moins pour penser à des scénarios de transition énergétique ne cadrant pas avec les principes économiques actuels.

Troisièmement, l'opacité de cette consultation est regrettable. Les discussions avec les experts se déroulent à huis clos. Cette opacité se manifeste aussi par le manque de promotion de cette consultation auprès de la population générale. Comment est-il possible de prétendre effectuer une consultation publique lorsque ledit public n'est pas appelé à participer? Il ne semble pas y avoir eu de réflexion quant à la meilleure façon de rejoindre le plus grand nombre de participant·es possible. Au contraire, la formule proposée limite considérablement la participation, celle-ci se déroulant sur une courte durée de deux mois, en l'occurrence en plein été, alors qu'une partie considérable de la population sera en vacances.

---

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec - Secteur de l'innovation et de la transition énergétique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 2022. [Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030](#). p.1.

Quatrièmement, il aurait été souhaitable que cette consultation soit organisée par un organisme indépendant du gouvernement. Il est surprenant que ce ne soit pas le cas étant donné qu'un tel organisme dispose déjà de toutes les structures pour mener à bien une telle consultation : le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cent-dix groupes environnementaux et universitaires se sont pourtant réunis, en février dernier, afin de réclamer un BAPE générique sur l'avenir énergétique du Québec, c'est-à-dire une audience publique large portant sur l'ensemble de la transition énergétique québécoise plutôt que de se restreindre à quelques enjeux sectoriels.

Cinquièmement, nous déplorons le fait qu'aucune vérification d'identité des répondants aux questionnaires grand public et experts ne soit faite. Il pourrait donc y avoir manipulation par des intérêts particuliers, qui peuvent tirer avantage de cette structure pour suralimenter la plateforme en réponses les favorisant. Également, les mémoires déposés auront la possibilité d'être anonymisés avant de les rendre publics, ce qui renforce le caractère non démocratique et non acceptable de cette consultation. Il sera dès lors impossible de déterminer si des conflits d'intérêts auront alimenté les décisions du gouvernement.

Il est primordial de sonder largement la population québécoise en vue d'augmenter la littératie énergétique, de faire comprendre les arbitrages qui devront être faits entre les coûts environnementaux et sociaux d'une augmentation de l'offre énergétique et les transformations à opérer pour diminuer la demande, de définir les besoins énergétiques essentiels et les mesures à mettre en place dans une optique de transition. Il ne suffit pas de consulter quelques experts sélectionnés : un réel effort de discussion doit être entrepris, et ce, avec des groupes représentatifs de la population québécoise. Toute personne souhaitant participer à la discussion devrait être en mesure de le faire. Il est incontournable d'entreprendre un réel débat de société sur l'avenir énergétique du Québec, un débat regroupant minimalement des membres de la société civile provenant de toutes les régions du Québec, des travailleuses et travailleurs concernés par la transition énergétique, les communautés autochtones, des personnes en situation de précarité énergétique, en plus d'expert·es et de scientifiques provenant de différents secteurs.

### Consultation et consentement des peuples autochtones

Nous demandons que toute modification de la Loi sur la Régie de l'énergie et de la Loi sur Hydro-Québec inclue une clause obligeant les nouveaux développements énergétiques à respecter les droits constitutionnels, internationaux et inhérents des onze nations autochtones vivant sur le territoire. À la suite du Indigenous Environmental Network, nous revendiquons une transition énergétique juste, ce qui inclut notamment le principe suivant :



Une transition juste requiert que les gouvernements américain et canadien élaborent des politiques qui contiennent en leur sein l'obligation de consulter les nations autochtones et leurs peuples, avec les termes du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Le CLPE est un fondement essentiel de la protection des droits et des intérêts des communautés autochtones; il leur permet de disposer d'informations adéquates et accessibles, et de déterminer le consensus et le consentement conformément aux lois et pratiques coutumières des populations autochtones, sans manipulation ni coercition extérieures. Cela inclut notamment le fait de participer à la définition des conditions relatives aux incidences économiques, sociétales, culturelles, spirituelles, environnementales et climatiques.<sup>6</sup>

Le CLPE est selon nous une condition nécessaire et fondamentale à tout projet de développement des énergies renouvelables, de même qu'aux projets de développement connexes, par exemple les projets miniers en lien avec l'électrification et avec le développement de la filière batterie. Il importe aussi que le respect du CLPE soit la continuité d'une reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones sur leur territoire et sur leurs terres ancestrales.<sup>7</sup>

À l'échelle mondiale, les populations autochtones sont parmi les plus affectées par les changements climatiques, lesquels ont pour moteur principal notre production et notre consommation d'énergie (Salick et Byg 2007). Au Québec, un grand nombre de représentant·es ou militant·es autochtones ont dénoncé le non-respect de leurs droits en lien avec les activités du secteur énergétique (barrages hydroélectriques, oléoducs, gazoducs, etc.), de même que les conséquences de ces activités sur leur communauté.

Par exemple, en 2021, les communautés anishnabe de Lac Simon, atikamekw de Wemotaci et innue de Pessami ont fait une déclaration publique afin de signaler que 36 % de l'électricité exportée vers les États-Unis transite par leur territoire alors qu'elles n'ont jamais été consultées, compensées ou accommodées pour ces activités et que leurs

---

<sup>6</sup> Indigenous Environmental Network, [Indigenous Principles of Just Transition](#), consulté le 8 juin 2023, nous traduisons. Citation originale : « A Just Transition requires the need for US and Canadian governments to create policies that harmonize the duty to consult with Indigenous Nations and their peoples with the terms of Free Prior Informed Consent (FPIC). FPIC is a basic underpinning to protect indigenous rights and interest that provides Indigenous Peoples with adequate and accessible information and whereby consensus and consent is determined in accordance with Indigenous Peoples' customary laws and practices and free from any external manipulation or coercion. This includes participation in setting the terms and conditions addressing the economic, societal, cultural, spiritual and environmental and climate impacts ».

<sup>7</sup> Papillon M. et Rodon T. 2019. Le consentement préalable, libre et éclairé : les défis de la mise en oeuvre en contexte canadien. *Recherches amérindiennes au Québec*, 49(2), 3-13. <https://doi.org/10.7202/1070754ar>.

droits ancestraux et constitutionnels ont été ignorés.<sup>8</sup> Gérald Hervieux, vice-chef du conseil de bande de la communauté innue de Pessamit, a indiqué que la hausse de la demande en électricité a pour conséquence de baisser les niveaux des réservoirs et d'augmenter le débit des rivières, ce qui perturbe les activités de chasse et de pêche de sa communauté. Plusieurs communautés autochtones se sont donc réunies afin de réclamer des négociations avec Hydro-Québec.

## **Positions sur l'offre et la demande d'énergie**

### **Sortie complète des énergies fossiles**

La combustion d'énergies fossiles, telles que le pétrole, le gaz naturel et le charbon, libère d'importantes quantités de gaz à effet de serre. Ces combustibles sont les principaux responsables du réchauffement climatique et de ses conséquences, tels l'augmentation des températures moyennes mondiales, les événements météorologiques extrêmes et la montée du niveau des eaux. Ils ont aussi un impact néfaste sur la qualité de l'air, entraînant des problèmes de santé pour les populations affectées.

Rappelons aussi que, à mesure que la demande mondiale en énergie augmente, les réserves d'énergies fossiles diminuent, ce qui entraîne une dépendance croissante à l'égard de ces sources d'énergie limitées, dont l'extraction et les traitements sont de plus en plus néfastes pour l'environnement. À l'échelle mondiale, cette dépendance des sociétés occidentales envers les énergies fossiles crée des tensions géopolitiques et des risques de précarité énergétique. Il est donc essentiel de mettre fin à notre dépendance envers les énergies fossiles.

La production et la consommation d'énergie sont inséparables des efforts pour atteindre la carboneutralité. De fait, les énergies fossiles sont à l'origine de 70 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec.<sup>9</sup> L'atteinte de la carboneutralité, un objectif endossé par le gouvernement québécois, nécessite la fin complète de la combustion d'énergies fossiles, alors que le respect des objectifs de l'Accord de Paris exige de laisser inexploitées 90 % des réserves actuelles d'énergies fossiles.<sup>10</sup> La sortie des énergies fossiles nécessite une transition complexe axée principalement sur la réduction des besoins énergétiques de la population et de l'industrie, combinée à une conversion de certains usages des énergies fossiles en énergies décarbonées et renouvelables. Comme

---

<sup>8</sup> Pierre Saint-Arnaud, 6 juillet 2021, [Des communautés autochtones mettent en demeure Hydro-Québec](#), consulté le 7 juin 2023.

<sup>9</sup> Gouvernement du Québec, 10 juin 2022, [Un coup d'accélérateur pour la transition énergétique du Québec](#), consulté le 13 juin 2023.

<sup>10</sup> Allen T. et Coffin M. (2022), [Unburnable Carbon. Ten years on](#), Carbon Tracker Initiative.

35 % de l'énergie consommée par l'industrie provient des énergies fossiles<sup>11</sup>, correspondant à 227 PJ, il est nécessaire d'inclure ce secteur dans tout plan de transition énergétique et de sortie des énergies fossiles. En somme, l'électrification de la voiture ne saurait atteindre seule cet objectif.

## Une approche fondée sur la sobriété énergétique

Selon Hydro-Québec, la sortie du pétrole et du gaz exigerait de produire 100 TWh d'électricité supplémentaire, soit « un demi Hydro-Québec »<sup>12</sup>. Selon les trajectoires élaborées par les firmes Dunsy Énergie et Esmia pour le gouvernement, l'énergie supplémentaire requise serait plutôt de 137 TWh, une augmentation de 65% de notre capacité énergétique actuelle<sup>13</sup>. À cela s'ajouterait l'électricité demandée par les nouvelles entreprises que le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Pierre Fitzgibbon, souhaite accueillir.

C'est pourquoi nous nous opposons à un plan de transition énergétique fondé sur la simple électrification de la consommation actuelle d'énergie. Il serait faux de croire que la transition énergétique ne peut être accomplie qu'en transformant l'entièreté de la consommation d'énergies fossiles par une consommation d'électricité. En France, notamment, une étude du Réseau de transport d'électricité (RTE) planifie une électrification de la plupart des activités dépendant de la combustion d'énergies fossiles, tout en ayant pour objectif une réduction de 40 % de la consommation énergétique totale, passant de 1600 TWh à 930 TWh<sup>14</sup>. Et la raison principale de cette réduction de la demande énergétique malgré une électrification importante est l'intégration du principe de sobriété énergétique aux scénarios de transition.

La descente énergétique fondée sur la sobriété nous apparaît nécessaire pour réaliser une transition vers un système énergétique décarboné ne se faisant pas aux dépens des systèmes naturels et de la biodiversité. Dans la mise à niveau du Plan pour une économie verte<sup>15</sup> (voir encadré 1), il a été établi que le premier pilier de la transition énergétique est la sobriété, suivi de l'augmentation de l'efficacité énergétique, puis

---

<sup>11</sup> Whitmore J et Pineau P-O. 2023. [État de l'Énergie du Québec Édition 2023](#). Chaire de gestion du secteur de l'énergie.

<sup>12</sup> Hydro-Québec, 2023, [Plan stratégique 2022-2026](#).

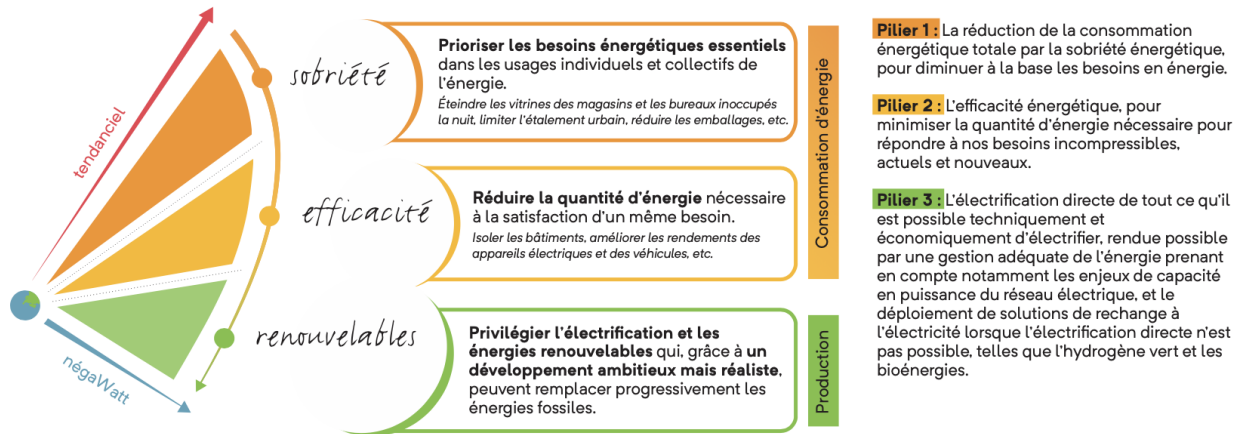
<sup>13</sup> Dunsy et Esmia, 2021, [Trajectoires de réduction des émissions de GES du Québec- Horizon 2030 et 2050 \(mise à jour 2021\)](#), rapport préparé pour le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

<sup>14</sup> RTE, octobre 2021, [Futurs énergétiques 2050. Principaux résultats](#).

<sup>15</sup> Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 2022. [Mise à niveau 2026 - Plan directeur transition énergétique](#).

seulement en troisième recours du développement d'énergies renouvelables. Cette aspiration se retrouve dans les discours du gouvernement, mais non dans ses politiques. Nous réclamons une transition énergétique qui ne soit pas fondée que sur l'électrification. Nous demandons une transition énergétique menant ultimement à une réduction de 50 % de notre consommation d'énergie primaire, en plus d'un approvisionnement à des sources 100 % renouvelables.

### Encadré 1. Les trois piliers de la transition



Adaptation de la démarche négaWatt, Association négaWatt, [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org).

Source. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 2022. Mise à niveau 2026 - Plan directeur transition énergétique.

Pour nous, la sobriété est une approche de la transition énergétique fondée sur la réduction de la demande en énergie plutôt que sur la simple offre d'énergie plus verte. Il ne s'agit pas que de demander à la population générale de se serrer la ceinture. Au contraire, cette approche est fondée sur des politiques publiques permettant de réorganiser les normes de production, de consommation, d'habitation et de déplacement, ainsi que les infrastructures y étant associées, de manière à réduire les besoins en énergie de l'ensemble de la société. Elle se distingue de l'efficacité énergétique, qui est pour sa part fondée sur une optimisation, technique ou technologique, des structures existantes.

Pour se diriger vers la sobriété énergétique, il ne suffit pas de transformer les cinq millions de voitures à essence du Québec en cinq millions de véhicules électriques. Une récente étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques<sup>16</sup> a mis de l'avant le fait que la production d'une voiture électrique consomme trois fois plus de ressources que celle d'une voiture à essence. Si elle produit moins de GES, la voiture électrique n'est donc pas nécessairement une option écologique en soi. Plutôt, il est

<sup>16</sup> Pratte C., Beaucaire K. et Elias-Pinsonnault S. 18 mai 2023. L'empreinte matérielle de la couverture des besoins de base au Québec.

nécessaire de mettre en place des politiques influant sur la demande énergétique, par exemple le développement du transport actif, le développement et l'abordabilité des transports en commun urbains et interurbains, la réduction des chaînes d'approvisionnement, l'interdiction de certaines activités hautement énergivores (par exemple, le minage de cryptomonnaies), l'interdiction pour les commerces de maintenir leurs lumières allumées lorsqu'ils sont fermés, la limitation stricte de l'étalement urbain, et plus encore.

## Prudence avec le gaz naturel renouvelable

Nous en appelons à la prudence quant au développement du gaz naturel renouvelable (GNR). Le GNR est une forme de gaz naturel produite à partir de sources renouvelables telles que la biomasse forestière, la biomasse issue de matière résiduelle et la biomasse agricole. À l'heure actuelle, il n'existe aucun consensus quant au rôle que devrait jouer le GNR dans la transition énergétique. C'est pourquoi nous préconisons d'adopter une approche axée sur la précaution dans l'attente d'une évaluation plus complète des impacts sociaux et écologiques du GNR. D'ailleurs, notre capacité à produire le volume de GNR nécessaire à répondre à une part considérable des besoins énergétiques du Québec reste à prouver.

Bien qu'il soit une alternative plus propre que le gaz naturel d'origine fossile, le GNR présente certaines limites qui méritent d'être étudiées plus en profondeur avant de pouvoir être adopté comme une solution écologique. D'une part, la combustion du GNR génère toujours des émissions de CO<sub>2</sub>, bien que celles-ci soient inférieures à celles du gaz naturel fossile. D'autre part, la production et la distribution du GNR nécessitent des infrastructures spécifiques, telles que des usines de méthanisation et des réseaux de gaz, qui ont aussi une empreinte écologique qu'il convient de prendre en compte, notamment sur le plan de l'acceptabilité sociale.

Il est important de noter que l'objectif du gouvernement du Québec d'atteindre 10 % de gaz naturel renouvelable dans le réseau québécois d'ici 2030 signifie que 90 % du gaz naturel fossile continuera à être utilisé, ce qui est loin d'être conforme aux objectifs climatiques du gouvernement.

La production de GNR nécessite des ressources, telles que la biomasse ou les déchets résiduels. Si la demande de GNR augmente rapidement, cela pourrait entraîner une surexploitation de ces ressources naturelles et éventuellement épuiser ces sources renouvelables. La dépendance au GNR pourrait aussi entraîner un verrou carbone, c'est-à-dire une situation dans laquelle certaines pratiques souhaitables pour la transition

écologique sont mises à l'écart en raison d'un système d'infrastructures, de comportements et de techniques fondés sur l'émission d'une grande quantité de CO<sub>2</sub>.

Cependant, il convient de noter que les projets de développement du GNR de petite ou moyenne envergure, destinés à être directement injectés dans l'industrie plutôt que dans le réseau résidentiel, semblent ne pas être concernés par ces critiques. Ils peuvent donc être envisagés comme des projets viables.

En bref, alors que le GNR est une alternative plus propre au gaz naturel fossile, il est important de le comparer sérieusement à d'autres alternatives aux énergies fossiles. Une telle comparaison nécessite cependant d'avoir en main toutes les informations sur le potentiel du GNR. Dans ce contexte, nous considérons que la prudence est de mise.

### Hydrogène de source renouvelable

L'hydrogène de source renouvelable est un vecteur énergétique très énergivore et doit être utilisé avec grande parcimonie. Sa production entraîne une perte énergétique d'au moins 30 %, il est donc absurde d'injecter ce gaz dans les conduites de gaz naturel qui servent principalement à des usages facilement convertibles à l'électricité (chauffage des espaces et de l'eau, cuisson). L'hydrogène doit être utilisé uniquement dans des circonstances où il est le seul combustible pouvant assurer la décarbonation d'un secteur, par exemple, en sidérurgie.

### Filière nucléaire

La filière nucléaire est mentionnée à plusieurs moments dans les questionnaires, ce que nous dénonçons. Il s'agit d'une filière qui n'a aucune acceptabilité sociale au Québec. Sa dangerosité a été démontrée à toutes les étapes, de l'extraction à la purification et à l'opération des centrales jusqu'au stockage des déchets. Il faut impérativement interdire toute renaissance de cette filière au Québec.

## **Positions sur la tarification de l'énergie**

Non à toute disposition (légale, réglementaire, tarifaire) qui pénaliserait les ménages à revenus faibles ou modestes

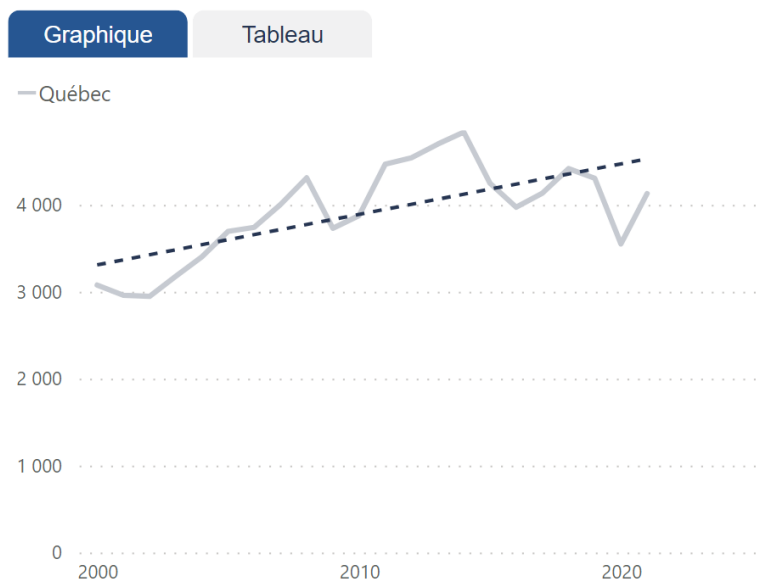
La précarité énergétique –c'est-à-dire la difficulté économique à répondre à ses besoins en énergie ou la nécessité de renoncer à certaines dépenses pour y parvenir– est une situation dans laquelle se trouvent déjà de nombreux foyers québécois. Si nous considérons qu'une transition vers un système énergétique décarboné et respectueux des écosystèmes est nécessaire, nous jugeons que cela ne devrait jamais se faire aux dépens

des populations les plus vulnérables. C'est pourquoi nous demandons à ce que toute disposition légale, réglementaire ou tarifaire qui pénaliserait les ménages à revenus faibles ou modestes soit refusée. Si certaines mesures, par exemple de nouvelles réglementations sur l'efficacité énergétique des bâtiments, sont nécessaires à la transition, mais peuvent pénaliser les ménages à revenus faibles ou modestes, nous demandons que des mesures complémentaires soient prises afin que ces ménages n'aient pas à absorber le coût de cette transition.

Comme on l'observe sur le tableau 1, les dépenses des ménages québécois en énergie augmentent tendanciuellement depuis les années 2000. Si nous sommes favorables à des mesures augmentant les tarifs des dépenses luxueuses en énergie (résidence secondaire, piscine chauffée, spa, etc.), il est important que l'énergie demeure abordable pour les ménages à revenus faibles ou modestes.

**Tableau 1.**

Montant des dépenses énergétiques par ménage (en \$)



Source. Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, Gouvernement du Québec, [Dépenses des particuliers consacrées à l'énergie](#), consulté le 8 juin 2023.

## Non au financement de la transition des fournisseurs d'énergies fossiles par les consommateurs d'énergies renouvelables

Nous nous opposons à toute mesure tarifaire qui ferait assumer par les consommateurs d'énergies renouvelables les baisses de revenus des acteurs du secteur pétrolier et gazier en déclin ou les coûts de leur transition énergétique. Ces industries ont disposé de plusieurs décennies pour réaffecter leurs actifs vers des secteurs socialement

acceptables dans un contexte de crise climatique. Il n'incombe pas aux consommateurs d'énergies renouvelables de faire les frais de leur imprévoyance. Nous nous opposons notamment au « dédommagement » d'Énergir par Hydro-Québec dans le contexte de leur offre de biénergie.

Il est toutefois essentiel que le gouvernement veille à ce que les travailleuses et travailleurs de ces secteurs en déclin soient accompagnés dans leurs démarches de requalification et soutenus financièrement au besoin.

## **Positions sur la gouvernance de l'énergie et de la transition énergétique**

### **Priorité au climat et à la biodiversité**

Nous demandons une politique énergétique accordant la priorité au climat, à la biodiversité et à la justice sociale. En d'autres termes, nous réclamons une politique énergétique qui assurera la sécurité énergétique de l'ensemble de la population québécoise et réduira le nombre de ménages en situation de précarité énergétique, tout en respectant les limites planétaires. La nouvelle politique énergétique du gouvernement québécois devrait avoir pour principe premier l'adéquation avec l'objectif de carboneutralité pour 2050. Tout nouveau développement énergétique devrait être soumis à une évaluation permettant de confirmer qu'il est en concordance avec la lutte contre les changements climatiques et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

La production énergétique ne devrait en aucun cas se faire à partir d'une gestion non durable des ressources et d'un appauvrissement des milieux naturels. Nous souhaitons que tout nouveau projet de développement énergétique soit évalué à l'aune de la lutte contre les changements climatiques et de la protection des écosystèmes, et qu'il soit rejeté s'il ne cadre pas avec ces objectifs. En bref, nous demandons que la primauté soit accordée à l'environnement et à l'équité sociale.

### **Combiner la réglementation et les outils fiscaux pour promouvoir des actions allant dans le sens de la transition énergétique**

Plusieurs types d'instruments d'action publique existent pour promouvoir ou contrer certains comportements. Des leviers identifiés par la littérature scientifique sont 1) l'information, 2) les outils juridiques, 3) le soutien financier et organisationnel et 4) les contraintes directes<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Hassenteufel, P. 2021. *Sociologie politique de l'action publique*, Armand Colin.



Nous demandons que chacune de ces catégories d'instruments soit mobilisée pour effectuer la transition énergétique. Nous ne pouvons nous restreindre à l'offre de subvention ou à des incitatifs strictement fondés sur les tarifs de l'énergie. Il est nécessaire de joindre aux outils fiscaux une réglementation adaptée aux objectifs climatiques provinciaux, notamment l'atteinte de la carboneutralité et la préservation des milieux naturels, en plus de mettre en place des outils permettant d'informer la population sur les enjeux énergétiques. Nous souhaitons que la politique énergétique mise en place combine l'administration directe de la demande et de l'offre d'énergie (par l'État lui-même ou par les municipalités), les règles juridiques, les outils fiscaux, les interdictions, les subventions publiques et la diffusion d'informations.

### Que l'énergie demeure un service public

Hydro-Québec, une société d'État, est de loin le principal fournisseur d'énergie au Québec à l'heure actuelle. La partie de la consommation d'énergie des Québécois n'étant pas assurée par Hydro-Québec est principalement celle des énergies fossiles, appelée à disparaître dans le cadre de la transition énergétique. Cette transition apparaît donc comme une belle occasion de faire entièrement de l'énergie un service public.

C'est dans ce cadre que nous nous inquiétons de la possibilité que le développement énergétique futur du Québec soit accordé principalement à des entreprises privées, ce qui semble être l'intention du gouvernement. Cela correspondrait à une privatisation d'une part substantielle des infrastructures énergétiques du Québec, des actifs stratégiques qu'un peuple prudent ne confie ni à des intérêts privés ni à des intérêts extérieurs. Ce serait aussi un retour à une situation qui, avant la création d'Hydro-Québec, menait à de grandes inégalités dans l'accès à l'énergie entre les régions du Québec. Nous souhaitons donc rappeler certaines conséquences de la privatisation des services publics :

1. Lorsque des services publics essentiels sont privatisés, l'accès à ces services peut être limité pour certaines personnes. Les entreprises privées peuvent privilégier les zones rentables et négliger les zones moins rentables ou rurales, ce qui peut entraîner une inégalité d'accès aux services.
2. Les entreprises privées sont moins redevables que les organismes publics en matière de responsabilité sociale. Elles sont moins transparentes dans leurs opérations, ce qui peut rendre plus difficile pour les citoyens de tenir ces entreprises responsables en cas de mauvaise gestion ou de pratiques abusives.
3. Le principal objectif des entreprises privées est de réaliser des bénéfices, ce qui peut entrer en conflit avec les objectifs d'un service public, qui sont de répondre aux besoins de la population. Dans le cadre de la transition énergétique, l'objectif

principal de tout développement énergétique devrait être d'assurer la sécurité énergétique du Québec dans un cadre respectueux des écosystèmes et des engagements étatiques envers le climat. Nous ne pouvons que nous questionner sur les bienfaits d'accorder à des entreprises privées la responsabilité de cette mission.

4. Les citoyens ont moins d'influence sur les décisions prises par les entreprises privées, car celles-ci sont principalement guidées par des intérêts commerciaux plutôt que par l'intérêt public. Il nous semble primordial de favoriser le développement démocratique du secteur de l'énergie, à la fois car il s'agit d'un service essentiel et en raison de son rôle majeur dans la lutte aux changements climatiques.

## Soumettre la production de l'énergie à la Régie de l'énergie et assurer son rôle de régulateur indépendant du secteur énergétique

À l'instar du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) (2023), nous demandons « la préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et l'inclusion des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR) »<sup>18</sup>. À l'origine, le mandat de la Régie de l'énergie est d'approuver les plans d'approvisionnement et les tarifs d'électricité, notamment à la suite de consultations publiques. Le rôle de la Régie est donc celui de contre-expertise au gouvernement et à Hydro-Québec. Nous demandons à ce que ce rôle de contre-pouvoir soit protégé et garanti, en plus d'octroyer à la Régie un nouveau rôle de d'évaluation, de régulation et de réglementation des activités de production énergétique. Cette régulation de la production énergétique devrait se réaliser à partir d'une planification intégrée des ressources établies de manière indépendante, avec un mandat d'alignement sur les objectifs climatiques et environnementaux. Nous souhaitons aussi que les processus de consultation publique de la Régie, faisant partie intégrante de la mission de cette instance, soient à nouveau accessibles et transparents.

## Plan de transition avec des objectifs visant tous les secteurs d'activité et des cibles à court, moyen et long terme faisant l'objet d'une évaluation annuelle

Nous demandons que le gouvernement établisse un plan complet de transition énergétique, lequel devra mettre en place des mesures de réduction de la demande énergétique et de transition vers des sources d'énergies décarbonées pour tous ces

---

<sup>18</sup> ROÉÉ, [Principes directeurs](#), consulté le 19 juin 2023.

secteurs d'activité : industrie, transport, bâtiments, commerce et agriculture. Nous jugeons que ce plan devrait inclure à la fois des objectifs et des mesures à court, à moyen et à long terme. Un organisme indépendant devrait être mandaté pour s'assurer que le gouvernement mette en place toutes les mesures nécessaires pour atteindre ces cibles. Ce plan de transition énergétique devrait être inscrit dans la loi, de manière à rendre le gouvernement responsable d'atteindre ses objectifs climatiques et environnementaux.

## **Conclusion**

L'avenir énergétique du Québec est un enjeu crucial, qui concerne l'ensemble de la population. L'orientation que nous donnerons à l'actuelle transition énergétique aura des conséquences durables, puisqu'elle conditionnera la réussite ou l'échec de l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux soutenus par le gouvernement québécois et par l'Accord de Paris. C'est pourquoi nous réclamons qu'un réel processus de dialogue et de concertation sociale soit mis en place afin de déterminer le plan de transition énergétique devant être élaboré et mis en œuvre au Québec. La consultation en ligne actuellement proposée par le gouvernement n'est d'aucune manière un cadre propice à un tel débat de société. Nous dénonçons donc l'ensemble de ce processus et tenons à préciser que le présent outil d'aide à la rédaction de mémoires ne doit pas être vu comme un appui à la démarche gouvernementale. Nous croyons néanmoins que, malgré les immenses lacunes de cette démarche, il demeure important d'y participer en déposant le plus grand nombre possible de mémoires dans les délais prescrits afin de bien faire comprendre au gouvernement qu'il n'a pas carte blanche en matière d'énergie. Ce recueil de positions suggérées vise à faciliter le travail des organisations et des personnes qui voudront contribuer de cette manière.

Cette étape passée, nous continuerons collectivement à maintenir la pression pour faire émerger une politique énergétique à la hauteur des défis du 21<sup>e</sup> siècle en diffusant les savoirs scientifiques et militants sur les enjeux énergétiques, en animant un dialogue social sur l'avenir énergétique du Québec et en dénonçant l'inaction du gouvernement à ces chapitres.